

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 701-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-16 À MÊME LA ZONE H-30

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 mai 2021, le Règlement 701-46;

QUE le Règlement 701-46 a pour objet et conséquence :

- De transférer le lot 6 360 085 du cadastre du Québec de la zone H-30 dans la zone HC-16;
- De modifier les usages et les normes applicables au lot 6 360 085 afin qu'ils soient semblables à ceux qui se retrouvent dans la zone HC-16 (pour les lots 4 716 605 et 4 717 002);
- De modifier le plan de zonage, lequel fait partie intégrante du Règlement de zonage 701, de la façon suivante:
 - Agrandissement de la zone HC-16;
 - Modification des limites de la zone H-30.

QUE le 17 juin 2021, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-46 de la Ville de Beauharnois;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Beauharnois, ce 7 juillet 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko, greffière